



# Conseil d'Administration de l'INRAE du 5 juin 2020

## Déclaration liminaire de la CGT

5 juin 2020

CGT-INRAE : RN 10 – Porte de St Cyr - 78210 Saint Cyr l'Ecole - Tél : 01.39.53.56.56 - Mail : [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr) – Site / <https://inra.ferc-cgt.org/>

« La politique délétère menée depuis 2007 (*pacte de la recherche, la loi LRU, PIA, ...*), qui met en concurrence les équipes de recherche sur des appels à projet ciblés de court-terme vite abandonnés et fait exploser les emplois précaires dans les établissements de recherche publique, est toujours en marche alors que nous aurions pu espérer une prise de conscience de l'impasse où nous conduisent ces politiques.

**Alors que la pandémie mondiale de covid-19 est toujours d'actualité, le ministère de la recherche semble surtout intéressé à vouloir imposer sa loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) dont nous savons qu'elle n'aura aucun support budgétaire, mais servira à dégrader un peu plus le fonctionnement de la recherche publique et à achever de détruire les statuts.** Bruno Canard, directeur de recherche au CNRS, qui travaille sur les virus à ARN – dont font partie les coronavirus –, révèle que les travaux sur cette famille de virus ont été quasi abandonnés dès que le spectre de la précédente épidémie s'est éloigné. En cause, la baisse drastique des financements attribués à la recherche depuis plus de 10 ans. Début mars 2020, il disait : « *Quand un virus émerge, on demande aux chercheurs de trouver une solution pour le lendemain, ensuite on oublie* ».

**Nous sommes toujours hostiles à la baisse des crédits récurrents et à la baisse des effectifs de titulaires. Ce ne sont pas les quelques primes promises aux scientifiques les plus "méritants" qui amélioreront le sort des équipes techniques qui font le boulot du quotidien.** Nous restons contre le principe des primes et déplorons que l'estimation à 2,4 milliards d'euros des montants nécessaires à la revalorisation des salaires des personnels de la recherche se soit évaporée au cours de l'élaboration de la loi.

**Nous dénonçons la tenue des réunions du CNESER du 12 juin et du CT MESRI, qui a été avancé du 22 au 17 juin, qui devront prendre position sur la LPPR alors même que le contenu de cette loi n'est aujourd'hui pas connu des organisations syndicales. Avec la masse des collègues de la recherche et de l'enseignement supérieur, la CGT continue à demander l'abandon pur et simple de cette LPPR.**

Pour toutes ces raisons, nous refusons aussi la mise en place des primes individuelles prévues par le RIFSEEP et que tente de légitimer la consultation interne pour l'INRAE 2030. Nous exigeons, qu'en 2020, les avancements des personnels de l'INRAE se traitent toujours en CAPN comme c'est encore le cas pour les personnels du CNRS.

Ce que nous dénonçons le plus, c'est que l'on bafoue le droit à vivre en démocratie. C'est bien ce que fait le gouvernement actuel lorsqu'il interdit les rassemblements et les manifestations, alors que la même proximité dans le cadre d'activités professionnelles ne lui pose pas problème.

**Au précédent Conseil d'Administration du 13 mars 2020, nous demandions que le télétravail se fasse sur la base du volontariat.** Nous maintenons cette exigence du choix personnel, d'autant que nous avons constaté les conséquences pour les personnels des conditions de télétravail en mode dégradé. La plupart des agents n'étaient pas dans les conditions matérielles requises pour le télétravail, les fluides étaient à leur charge et les subventions repas n'étaient pas versées. Même les forfaits de connexion en 4G ont été limités. Pendant ce temps, l'INRAE a fait des économies de fluides et de maintenance.

**Le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 qui détermine les nouvelles modalités de recours au télétravail dans la fonction publique et la magistrature est maintenant en vigueur.** Il facilite l'utilisation du matériel informatique personnel de l'agent travaillant à distance et permet, en cas de situation exceptionnelle perturbant l'accès au site ou le travail sur site, de déroger à la limitation de la règle imposant un maximum de trois jours de télétravail par semaine. **La CGT-INRAE s'oppose à cette évolution et restera vigilante afin que le télétravail ne soit pas imposé mais reste un choix personnel, et qu'il demeure encadré par les règles précédentes** concernant sa durée hebdomadaire maximale, la définition et l'adaptation du lieu de travail, la fourniture du matériel et de communication informatique nécessaire par l'employeur, etc.

Aujourd'hui nombre d'agents sont inquiets, notamment ceux qui restent contraints de rester à leur domicile pour raisons médicales ou pour garde d'enfants. Nous demandons à la direction générale qu'elle garantisse que des jours de congés ne seront pas retirés aux agents se trouvant pour ces raisons en situation d'ASA. Cela est réalisable puisqu'alors que les agents INRAE se sont vus retirer 5 jours de congés pendant la période de confinement du 16 mars au 11 mai 2020, aucun jour n'a été retiré aux agents du CNRS. »

**Glossaire** : CNESER : conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche - CT : Comité Technique - LRU : loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse) - MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - PIA : Plan d'Investissement d'Avenir - RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

A noter : les Représentants de SUD ont dit s'associer à cette déclaration CGT.

## **NON à la LPPR ! NON au passage en force !**

**Nous ne pouvons accepter qu'un CNESER et un CTMESRI convoqués en moins d'une semaine et sans texte fourni avalisent un projet de loi largement rejeté par la masse des personnels.**

**La CGT-INRAE propose à toutes les organisations de l'ESR et à la coordination nationale des facs et labos en lutte de mettre tout en œuvre pour s'opposer à ce passage en force prévu la semaine prochaine. Nous invitons les agents de l'INRAE à s'adresser par motions à la ministre afin de condamner cette opération.**

La recherche et l'enseignement supérieur sont malades de l'austérité et malades du management néolibéral, qui promeut toujours plus de compétition avec comme corollaire toujours plus de bureaucratie. Pour la FERC CGT, il s'agit d'abord de rompre avec l'austérité, mais il faut aussi un changement complet de paradigme pour une production de connaissance scientifique et un partage du savoir qui soient à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous devons répondre dans les années qui viennent. **La FERC CGT met sur la table un certain nombre de propositions pour une véritable politique alternative.** Ces propositions sont largement incompatibles avec le projet de loi actuel. Nous demandons donc l'abandon de la LPPR et l'ouverture de vraies négociations avec les organisations syndicales sur la base des revendications largement partagées par les personnels de l'ESR.

Aller plus loin : [lire l'intégralité du tract de notre fédération, la FERC-CGT](#)

## **ASA partiellement maintenues : Flash info suite aux annonces d'Olivier Dussopt du 2 juin**

Dans la phase de déconfinement, beaucoup de personnels en situation de vulnérabilité ou de garde d'enfant, exerçant leur activité en télétravail ou placés en autorisation spéciale d'absence, s'interrogent sur leur situation à compter du 2 juin. À défaut de clarification du Gouvernement en amont, certain-es agent-es se voient encore une fois imposer la prise de congés annuels si l'enfant est accueilli partiellement, ce qui est totalement inacceptable !

En savoir plus, [lire le flash info de l'UFSE-CGT](#)

**CESSONS D'ÊTRE  
DES PIONS !!!**



**BULLETIN  
D'ADHÉSION À LA CGT**

### Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RN 10, 78210 Saint-Cyr-l'École ou [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)

Qualité (M ou Mme) : .....  
NOM : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Corps : ..... Grade : ..... Echelon : .....  
Téléphone : ..... E-mail : .....